Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs de contreplaqué de bouleau originaire de Russie

Base juridique : avis C/2026/5774 de la Commission du 06.11.2026 – JO C du 06.11.2026.

Type de mesure : ouverture d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures antidumping applicables aux importations de contreplaqué de bouleau originaire de Russie.

Date d'ouverture : 06.11.2026.

Produit concerné : contreplaqué de bouleau constitué exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, ayant des plis extérieurs en bois des espèces spécifiées à la sous-position 4412 33 et au moins un pli extérieur en bois de bouleau, recouvert ou non.

Nomenclatures : code NC ex 4412 33 10 (codes TARIC 4412 33 10 82 et 4412 33 10 84).

Pays d'origine : Russie.